



**Autorisation parentale d'utilisation de photos de l'enfant  
par le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s**

Dans le cadre des animations proposées par le Relais (expositions photos, atelier utilisant des collages de photos...), ainsi que dans le cadre d'articles de presse (bulletins municipaux...), votre enfant est susceptible d'être pris en photo.

L'article 9 du Code Civil rappelle que « chacun a droit au respect de sa vie privée », et que « toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ».

Sans cette autorisation parentale, votre enfant ne pourra pas participer à certains temps d'animations photographiés.

Selon votre choix, merci de renseigner ce document :

**Madame, Monsieur** .....

**Parent(s) de l'enfant** .....

**Autorise(nt) l'Assistant(e) Maternel(le), Madame/Monsieur**

.....

**ainsi que le Relais Assistants Maternels à utiliser des photos et/ou films de mon enfant prises au cours des animations RAM.**

**N'autorise(nt) pas la prise de photos de mon enfant.**

Fait à :

Le :

Signature des parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »